



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5081

Subventions à l'association "Vacances solidaires" développant des actions en faveur des personnes en difficulté pour un montant de 10 000 euros

Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINÉ, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/5081 - SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION "VACANCES SOLIDAIRES" DEVELOPPANT DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE POUR UN MONTANT DE 10 000 EUROS (DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX AFFAIRES SOCIALES, AUX SPORTS, À L'ÉDUCATION ET À L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a fait le choix de conduire une politique sociale dont elle a défini préalablement quatre axes :

- Lutte contre la grande précarité ;
- Soutien aux personnes en situation de fragilité économique ;
- Aide aux personnes handicapées ;
- Prise en compte de la problématique des personnes âgées.

Parallèlement aux prestations qu'elle propose directement, notre collectivité apporte également tout au long de l'année son soutien à un ensemble d'organismes dont l'action sociale procède d'objectifs globalement comparables aux siens.

L'association Les Vacances Solidaires a pour objet de proposer aux familles en situation financière délicate de bénéficier des mêmes vacances que les autres, avec et en même temps qu'eux.

La mission fondamentale du dispositif est d'accompagner et aider les familles en difficulté dans le but de valoriser le rôle et les compétences familiales.

En 2018, sur Lyon, ce sont 62 familles qui se sont inscrites pour un séjour, soit 179 personnes, dont 131 qui ont au final confirmé leur réservation et profité d'un voyage. La quasi-totalité des séjours a été réalisée sur les périodes de vacances scolaires.

Thématique	Associations	Adresse (siège social)	Montant subvention allouée en 2018 (€)	Montant subvention proposée en 2019 (€)	Finalités de subvention proposée en 2019	Article budgétaire / fonction / ligne de crédit
Lutte contre l'exclusion et maintien du lien social	Les Vacances Solidaires	7, allée Claude Bernard 77420 CHAMPS-SUR-MARNE	10 000	10 000	Proposer des offres de vacances de qualité pour permettre le départ en vacances des familles exclues.	6574/523/LC41273

Au regard de l'activité conduite par cette association sur le territoire lyonnais en direction de nos concitoyens en situation précaire, il me semble opportun de donner une suite favorable à cette demande de financement.

Ouï l'avis de la commission affaires sociales - solidarité - santé - droits des citoyens ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 10 000 euros est allouée à l'association Les Vacances Solidaires.
- 2- Le montant de la subvention allouée, soit une 10 000 euros, sera imputé sur le budget en cours :
 - pour un montant de 10 000 euros à partir de l'enveloppe FIAS (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n°41273).

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Zorah AIT MATEN